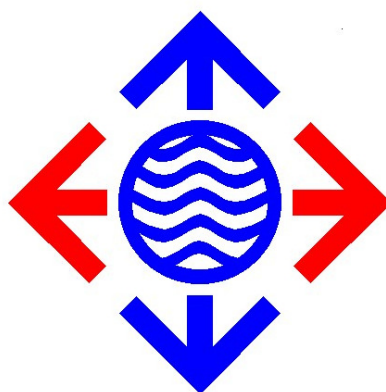




# ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



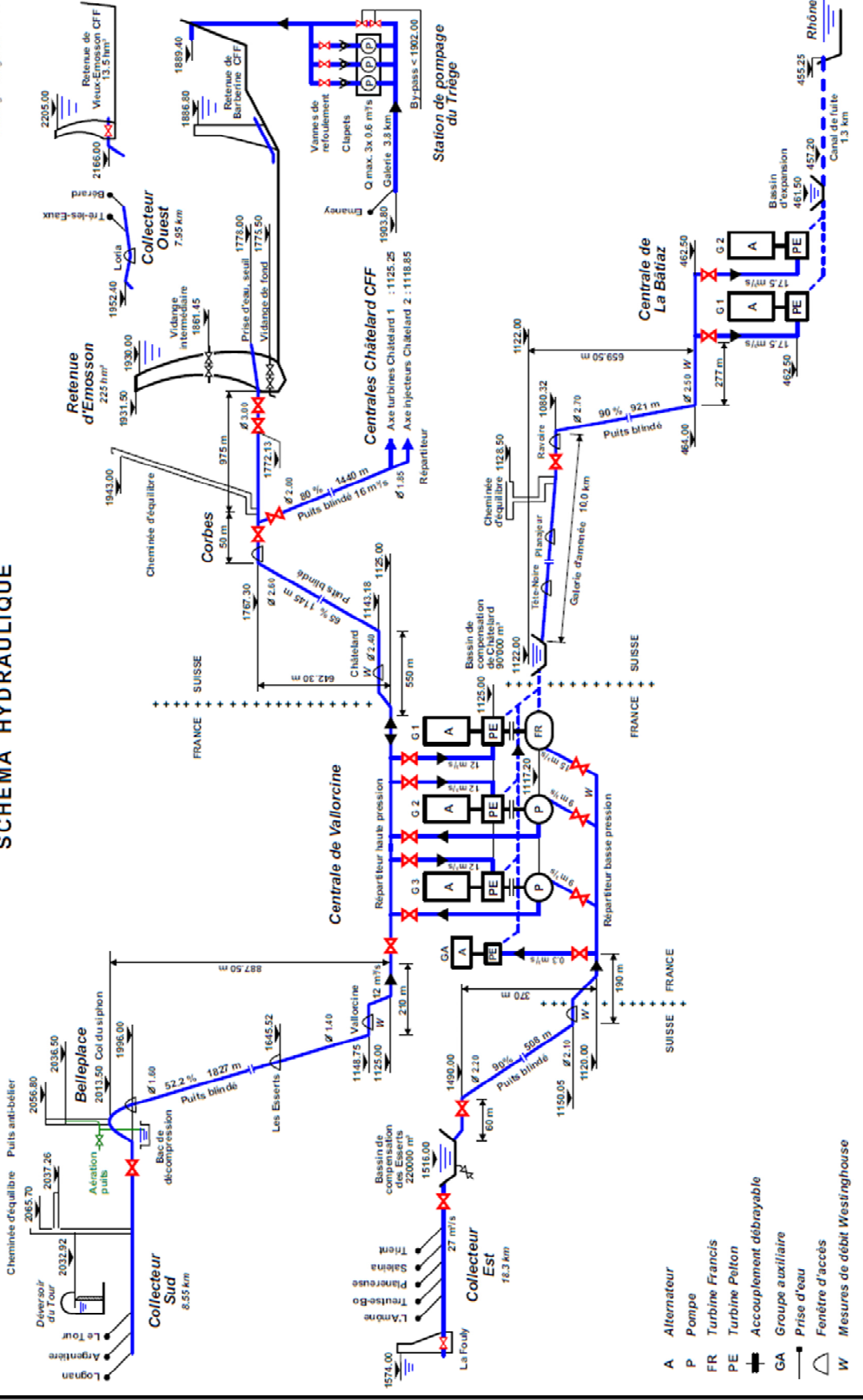
## RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015



# ELECTRICITE D'EMOSSON SA

## SCHEMA HYDRAULIQUE

2 - 1693  
Date : 6.03.98  
Dess. : LAS  
Aménagement général AL GSF



- A Alternateur
- P Pompe
- FR Turbine Francis
- PE Turbine Pelton
- GA Groupe auxiliaire
- Prise d'eau
- Fenêtre d'accès
- W Mesures de débit Westinghouse

# L'exercice 2015 en bref

## Exploitation

Exercice		2015	2014
<b>Apports totaux captés</b>	hm <sup>3</sup>	<b>363.4</b>	<b>306.5</b>
<b>Production totale</b>	GWh	<b>964.0</b>	<b>642.3</b>
Energie de restitution aux usines de l'Arve *)	GWh	-34.4	-34.4
Energie à disposition du partenaire	GWh	<b>929.6</b>	<b>607.9</b>
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-123.9	-153.3
Energie à disposition du partenaire (après pompage)	GWh	805.7	454.6
<i>dont production ER certifiée renouvelable **)</i>	GWh	832.5	485.5

Situation au		31.12.15	31.12.14
<b>Remplissage des retenues</b>			
Retenue d'Emosson	%	40.2	52.5
Retenue de Vieux-Emosson	%	0.2	0.2
<b>Avoirs des partenaires</b>	GWh	<b>181.8</b>	<b>286.1</b>

1 hm<sup>3</sup> = 1 million de m<sup>3</sup>

1 GWh = 1 million de kWh

\*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1er juin 2009.  
Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

\*\*) La valeur pour l'année 2015 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

## Finances

Exercice		2015	2014
<b>Charges annuelles facturées au partenaire</b>	MCHF	<b>37.2</b>	<b>34.4</b>
<b>Situation au</b>		<b>31.12.15</b>	<b>31.12.14</b>
<b>Actif circulant</b>	MCHF	6.3	9.6
<b>Actif immobilisé</b>	MCHF	382.9	389.8
		<b>389.2</b>	<b>399.4</b>
<b>Capitaux étrangers à court-terme</b>	MCHF	56.2	16.4
<b>Capitaux étrangers à long-terme</b>	MCHF	193	243
<b>Capitaux propres</b>	MCHF	140	140
		<b>389.2</b>	<b>399.4</b>

1 MCHF = 1 million de francs

# I. Organes de la société

## **Partenaires**

Alpiq AG Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten	50 %
EDF SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 <sup>e</sup>	50 %

## **Conseil d'administration**

Patrick Mariller, président, Pully (CH) (jusqu'au 24.04.2015) CFO, membre de la direction Groupe Alpiq
Michael Wider, président, Düringen (CH) (à partir du 24.04.2015) Directeur Generation, Groupe Alpiq
Jean-Marc Brun, vice-président, Paris (F) (jusqu'au 24.04.2015) Directeur délégué Division Production Ingénierie Hydraulique, EDF SA
Antoine Badinier, vice-président, Saint-Maur-des-Fossés (F) (à partir du 24.04.2015) Directeur délégué Division Production Ingénierie Hydraulique, EDF SA
Christian Plüss, Uster (CH) Head of Hydro Power Generation, Groupe Alpiq
Jon Bisaz, Nussbaumen bei Baden (CH), (jusqu'au 24.04.2015) Chef énergie, télécommunications et installations électriques, CFF
Thomas Staffelbach, Zollikofen (CH) (à partir du 24.04.2015) Directeur management infrastructure et énergie, CFF
Olivier Delestrée, Orléans (F), Directeur, Olivet, Direction des Services Partagés, EDF SA
Michel Vogien, Grenoble (F), (jusqu'au 31.10.2015) Directeur de l'Unité Production Alpes, EDF SA
Laurent Pérotin, Grenoble (F), (à partir du 31.10.2015) Directeur de l'Unité Production Alpes, EDF SA

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2018.*

**Commissaires  
gouvernementaux**

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice (CH),  
Ancien conseiller d'Etat de la République et Canton du Valais  
(jusqu'au 31.10.2015)

Moritz Steiner, Sion (CH)  
Chef du Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du  
Canton du Valais  
(à partir du 31.10.2015)

Philippe Cruchon, Paris (F),  
Ingénieur général des ponts et chaussées

**Secrétaire du conseil**

Florian Widmer, Pully (CH),  
Head General Administration, Alpiq Suisse SA

**Organe de révision**

Ernst & Young SA, Bâle

---

**Gestion de la société**

Guillaume Gros, directeur, jusqu'au 31.08.2015  
Bruno Boulicaut, directeur, dès le 01.09.2015  
Markus Howald, responsable administratif  
Patrick Monnay, responsable maintenance

## II. Rapport du conseil d'administration

à la 61<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 juin 2016

### 1. Généralités

L'exercice 2015 est le 38<sup>e</sup> après la clôture du compte de construction.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs à la moyenne décennale (+6.7%). La production est également supérieure à la moyenne, en raison de l'importante hydraulité et d'un déstockage partiel du lac. La production s'est ainsi élevée à de 964 GWh.

Les frais à charge du partenaire sont de 37.2 MCHF ; le prix de revient brut se situe ainsi à 38.63 CHF/MWh.

Le taux de disponibilité de l'aménagement atteint en 2015 (90.7%) est supérieur à l'objectif, expliqué par la maîtrise des durées d'indisponibilités programmées ainsi que le faible taux d'indisponibilité sur avarie (inférieur à 0.1%).

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable, le taux d'incident restant en dessous de 1%.

Des études et essais ont été menés afin d'augmenter les performances de l'aménagement et de dégager de la valeur supplémentaire. Ils seront poursuivis et

validés en 2016.

D'importants projets ont été menés à bien, citons le percement de la galerie de déversement de Corbes, la réfection des joints du barrage, les révisions des vannes de la pompe 3 de Vallorcine ainsi que le retour en exploitation de cette pompe.

La Commission Permanente de Surveillance (CPS) a reconnu que l'exploitation faite par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle s'est prononcée favorablement sur le consensus concernant les redevances hydrauliques, a validé le relèvement des débits réservés français. Elle émet le vœu que la convention ESA/NdD (Nant de Drance SA) soit signée au plus vite et que le règlement des interfaces d'exploitation future soit accéléré.

Le Conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne, et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

### 2. Hydraulité, accumulation et production d'énergie

Sur l'année, **les apports captés** sont supérieurs à la moyenne décennale de 6.7%.

Les collecteurs Sud et Est sont excédentaires, respectivement de 14% et 8.5%. Le bassin d'Emosson est dans la moyenne. Seul le collecteur Ouest est très significativement en retrait, enregistrant un déficit de 24% par rapport à la moyenne. Ceci n'est pas imputable à une baisse de l'hydrologie, mais par les pertes d'eau importantes de la prise de Tré-les-Eaux rendue inexploitable suite aux violents orages de début mai.

En particulier, le premier semestre est marqué par une forte hydrologie. Les apports captés sont supérieurs de 19% à la moyenne décennale. Fin mai, les apports

n'avaient jamais été aussi importants. Les apports du 3<sup>ème</sup> trimestre se situent davantage dans la moyenne, bien qu'en hausse de 3.4%. Ceux du 4<sup>ème</sup> trimestre sont en net recul de 18%.

**Le niveau de la retenue** maintenu sous la cote 1810 msm depuis fin février dans le cadre des travaux de NdD n'a pu être prolongé à terme (22 mai) suite à la montée très rapide de la retenue d'Emosson à partir du 3 mai. D'entente avec Alpiq et NdD, la contrainte a été libérée pour NdD et adaptée pour les travaux d'ESA sur le parement amont.

Au troisième trimestre, malgré un pompage intensif, le remplissage du lac en fin de période se situe à un niveau faible.

Au dernier trimestre, le déstockage a été fort jusqu'à mi-décembre pour atteindre 40% fin d'année, le niveau passant fin novembre en dessous du niveau historique.

**Les pertes d'eau** totales s'élèvent à 6.3 Miom<sup>3</sup> et se décomposent ainsi :

- travaux : 0.93 Miom<sup>3</sup>, principalement la mise hors d'eau du collecteur Sud.
- purges : 3.4 Miom<sup>3</sup> dont 0.85 pour la purge des Esserts. Le volume hors Esserts reste important et se justifie par les nombreux coups d'eau ainsi que le charriage constaté à l'amont de la prise de Tré-les-Eaux.
- exceptionnelles : 1.97 Miom<sup>3</sup> dont 0.99 suite à l'effacement de la prise de Tré-les-Eaux et 0.97 pour l'effacement des prises du collecteur Sud et Trient début mai afin de permettre à NdD le repli de leur chantier dans le lac d'Emosson.

**Le pompage**, avec 123.9 GWh sur l'année 2015, est légèrement inférieur à la moyenne décennale. Au 1<sup>er</sup> semestre il a été très infé-

rieur à la moyenne et s'explique par la contrainte de niveau demandée par ESA en mai et juin pour effectuer le confortement des joints du parement amont. En revanche, au troisième trimestre le remplissage du lac a été privilégié. Au 4<sup>ème</sup> trimestre le pompage est en retrait de 18% du fait de la faible hydraullicité.

Avec 964 GWh, **la production totale** de l'aménagement est très supérieure à celle de la même période 2014 ainsi qu'à la moyenne décennale (+23%). Sur les 2 premiers mois de l'année, elle représente un historique de production. Ceci est la conséquence de la bonne hydraullicité de tous les bassins versants et du déstockage du lac opéré à partir d'un taux de remplissage en début de période supérieur à celui de 2014.

Mais c'est durant les mois de mai et juin que la production a été la plus forte, conséquence de l'hydrologie exceptionnelle et du maintien de la cote de la retenue à niveau bas. Sur le 3<sup>ème</sup> trimestre, la production a été faible au bénéfice du pompage.

La production au dernier trimestre a été forte jusqu'à mi-décembre (+12%) expliquée par des prix marché intéressants et la nécessité de déstocker le lac d'Emosson, une nouvelle fois en 2016, pour les besoins de Nant de Drance.

### 3. Etudes et travaux

Au barrage, suite à une demande de l'OFEN, de nouveaux thermomètres ont été mis en service. La rénovation du parement amont n'a pas pu être terminée suite aux fortes crues de mai, le solde sera réalisé en 2016. La galerie de sécurité entre la cheminée de Corbes et le barrage, permettant d'éviter des déversements dans la gorge de la Barberine, a été percée. Le raccordement définitif est planifié pour mai 2016.

La visite de garantie de la peinture du tronçon inférieur du puits de Corbes a été faite, sans constatations particulières. Une étude a été lancée au sujet des constats de corrosion électrolytiques.

Dans le puits de Belleplace, des contrôles de soudure, de clapets et l'analyse des sondes de pression ont été réalisés. L'analyse des tests d'application de diffé-

rentes peintures a permis de choisir le produit pour la prochaine rénovation.

Suite à l'autorisation accordée par la commune de Chamonix, le téléphérique d'Argentière a été démantelé. La fiabilisation des installations du téléphérique de Barberine et la mise en place d'un moteur de secours ont été menés à bien afin de répondre aux exigences des autorités de surveillance.

Au collecteur Ouest, des travaux de confortement ont été nécessaires à Tré-les-Eaux suite aux fortes crues de l'été.

Au collecteur Sud, les mesures de turbidité ont été installées sur les captages d'Argentières et du Tour. A Belleplace, les cellules 16 kV ont été remplacées et mises en conformité.

Au Collecteur Est, l'instrumentation mise en place au débouché de la galerie permet de surveiller ce secteur renforcé en 2014 et la visite annuelle montre la bonne tenue des travaux réalisés. L'étude pour la réfection de l'étanchéité du bassin s'est poursuivie avec l'établissement d'une variante plus légère que la réfection totale.

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance a été réalisé : remplacement de réfrigérant pivot, remplacement de la roue du groupe 2 et montage de la nouvelle roue n°14, réparation sur site des autres roues en carbure, revêtement de la roue 11 en atelier après réparation par soudure, révision complète de la pompe du G3 avec amélioration de l'instrumentation et mise en service, révision des 2 robinets sphériques de la pompe du groupe 3 et re-

mise en service, dépose des 2 autres robinets de la pompe 2 pour révision identique.

A La Bâtiaz, la réparation par soudure de la roue 5 est terminée, la révision complète de la vanne de garde du G2 a été réceptionnée, le remplacement des services auxiliaires est en cours et de multiples évolutions de la CAI ont été entreprises afin de répondre au besoin du marché. Des essais en surpuissance ont permis de produire jusqu'à 418 MW.

L'étude sur les impacts du nouveau poste 400 kV de Swissgrid et le remplacement des transformateurs se poursuit.

Une étude de modélisation des écoulements est en cours de validation pour la chute supérieure et inférieure.

## 4. Environnement politique et juridique

En 2015, les prix du marché européen de l'électricité ont poursuivi leur chute, pour les motifs principaux suivants : surcapacités de production, subventions massives des énergies éoliennes et photovoltaïques, faible demande due à la stagnation économique, ainsi que prix du charbon et des certificats CO<sub>2</sub> extrêmement bas. Depuis 2008, les prix spot moyens des marchés européens ont été plus que divisés par deux. Les perspectives de prix pour les années à venir ne montrent aucune amélioration, et même une diminution.

La force hydraulique suisse souffre de cette mauvaise conjoncture, avec près de 85% des centrales se situant désormais en-deçà du seuil de rentabilité. L'influence du franc fort, due à l'abandon le 15.1.15 par la BNS du taux plancher avec l'Euro, vient encore péjorer cette situation, puisqu'une grande partie de l'énergie produite en Suisse est vendue sur le marché en Euro, tandis que les charges sont comptabilisées en CHF. Un autre facteur défavorable réside dans les taxes très élevées grevant la force hydraulique de notre pays, lesquelles ont augmenté significativement ces dernières années alors que les prix du marché s'effondraient. L'hydroélectricité est la source d'énergie renouvelable la plus importante de Suisse (environ 60% de la production totale, contre 1.5% pour les nouvelles énergies renouvelables - NER), elle

est exempte d'émissions CO<sub>2</sub> et respectueuse du climat. En outre, cette forme de production est flexible et peut être stockée, représentant un complément idéal au développement des NER aléatoires. Pour continuer à assurer son rôle de pilier de l'approvisionnement en électricité de la Suisse, la force hydraulique doit pouvoir compter sur une adaptation des conditions cadres permettant de compenser les distorsions actuelles du marché.

A cet égard, le Parlement a reconnu la situation difficile traversée par l'énergie hydraulique et envisagé certaines solutions partielles : adoption d'un soutien à l'investissement pendant 5 ans pour permettre de contribuer à la maintenance et à la rénovation des installations, ainsi que proposition de soutien au parc hydraulique existant par le biais d'un système de primes de marché. A noter que ces deux mesures, d'un total de 180 MCHF/an prélevés sur la rétribution à prix coûtant (RPC), sont insuffisantes et ne couvriront qu'une petite partie des besoins ces prochaines années. Les installations renouvelables, y.c. hydrauliques, relèveront à l'avenir de l'intérêt national, aspect important dans la pesée des intérêts en cas de nouvelles constructions. A moyen terme, deux éléments pourraient davantage contribuer à soutenir la force hydraulique: la révision de la redevance hydraulique dès 2020 et, à l'échéance de la



RPC, l'introduction d'une taxe incitative ou d'un modèle de quotas, en lien avec la Stratégie énergétique 2050.

Enfin, en décembre 2015, la société nationale de réseau Swissgrid a mis en garde la branche électrique quant à une lacune possible d'approvisionnement durant l'hiver 2015/2016 sur le réseau 220 kV. En effet, l'arrêt momentané des 2 réacteurs nucléaires de Beznau I et II, une production au fil de l'eau et un niveau des lacs d'accumulation inférieurs à la moyenne,

ainsi que des capacités de transformation limitées entre les niveaux 380 et 220 kV, ont fait craindre qu'il n'y ait plus assez d'eau dans les barrages en mars/avril 2016. Il n'est pas exclu que cette situation, susceptible d'engendrer une pénurie d'approvisionnement sur le niveau 220 kV, puisse se reproduire à l'avenir. Se pose ainsi la question de la responsabilité de l'approvisionnement en électricité en Suisse, laquelle reste à clarifier du point de vue juridique.

## 5. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet et réglementaires & administratifs. Par contre, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que

des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

## 6. Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire s'élèvent à 37.2 MCHF, montant supérieur de 2.8 MCHF à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont quasiment identiques à celles enregistrées au cours de l'année précédente. Au titre de charges pour matériel et prestations, nous relevons en particulier les dépenses exceptionnelles pour les travaux de révision de la pompe G3 de Vallorcine et les travaux de réfection des joints du parement amont au barrage Emosson, incluses dans cette rubrique pour un montant de 3.2 MCHF.

L'évolution, des charges pour redevances hydrauliques et impôt spécial de 0.6 MCHF est consécutif aux apports d'eau largement

supérieurs aux volumes captés en 2014 (+1.2 MCHF), corrigé d'une dissolution de provision relative aux exercices antérieurs (-0.6 MCHF).

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Electricité d'Emosson SA, à l'administration fiscale cantonale, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice sous revue, une charge correspondante à la fiscalité sur dividende de 3.00% a été portée en compte.

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie au prix coûtant. Les actionnaires d'ESA ont pris la décision de ne pas majo-

rer ce prix de revient et par conséquent ils renoncent à s'octroyer un dividende.

Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

## 7. Organisation

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2015, le président, Patrick Mariller, le vice-président, Jean-Marc Brun ainsi que Jon Bisaz se sont retirés du Conseil.

Sur proposition du partenaire EDF et du partenaire Alpiq, l'AGE a élu respectivement Antoine Badinier, directeur délégué Division Production & Ingénierie Hydraulique EDF pour remplacer Jean-Marc Brun, Michael Wider, directeur Generation et Deputy CEO Groupe Alpiq, pour remplacer Patrick Mariller et Thomas Staffelbach, directeur management infrastructure et énergie auprès des CFF pour remplacer Jon Bisaz.

Tous les nouveaux membres ont été élus jusqu'à l'AGO du 10 juin 2015.

Le conseil a désigné Michael Wider comme nouveau président du Conseil, et Antoine Badinier comme vice-président.

Lors de l'AGO du 10 juin 2015, l'ensemble des administrateurs ont été réélus pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'AGO ap-

pelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'AGO a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle, pour l'exercice 2015.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 octobre 2015, Michel Vogien s'est retiré du conseil. Pour lui succéder, le partenaire EDF a proposé nomination de Laurent Pérotin, directeur de l'Unité de Production Hydraulique Alpes. Laurent Pérotin a été élu pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Bruno Boulicaut, chef d'exploitation d'Emosson, a été nommé directeur d'Emosson, à la suite de la démission de Guillaume Gros.

L'OFEN a désigné Moritz Steiner, chef du SEFH, comme nouveau représentant gouvernemental suisse auprès du Conseil d'Emosson. Il remplace Jean-Jacques Rey-Bellet qui quitte cette fonction pour raison d'âge.

### III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

	Note	2015	2014
		CHF	CHF
Charges annuelles facturées au partenaire	1	37'236'955	34'405'909
Autres produits d'exploitation	2	645'726	4'157'418
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>37'882'681</b>	<b>38'563'327</b>
Achat et transport d'énergie		-225'490	-272'514
Matériel et prestations		-9'776'512	-9'811'020
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-4'720'385	-4'141'525
Taxes, impôt sur le capital et autres impôts	4	-2'257'376	-2'507'423
Autres charges d'exploitation		-799'394	-811'562
Amortissements		-12'769'130	-13'210'079
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-30'548'287</b>	<b>-30'754'123</b>
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>7'334'393</b>	<b>7'809'204</b>
Produits financiers		42'871	165'494
Charges financières	6	-6'659'364	-7'259'037
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice</b>		<b>717'900</b>	<b>715'660</b>
Impôt sur le bénéfice	7	-717'900	-715'660
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

## IV. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	Note	31.12.2015	31.12.2014
		CHF	CHF
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		1'814'834	4'670'804
Créances sur ventes et prestations	8	3'952'523	3'950'743
Autres créances tiers		576'191	1'024'281
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>6'343'548</b>	<b>9'645'828</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Installations en exploitation		363'836'321	376'302'566
Installations en construction		13'974'644	8'160'387
Terrains et immeubles non concédés		4'696'307	4'906'001
Outillage, véhicules, mobilier et projets		346'570	439'761
Immobilisations corporelles	9	382'853'842	389'808'715
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>382'853'842</b>	<b>389'808'715</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>389'197'390</b>	<b>399'454'543</b>
<b>PASSIF</b>			
	Note	31.12.2015	31.12.2014
		CHF	CHF
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>			
Dettes sur achats et prestations	10	1'239'598	21'504
Dettes à court terme portant intérêts	13	42'000'000	0
Autres dettes tiers		446'946	597'515
Comptes de régularisation de passif	11	12'510'846	15'835'524
<b>TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>		<b>56'197'390</b>	<b>16'454'543</b>
<b>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</b>			
Emprunt obligataire	12	130'000'000	130'000'000
Dettes à long terme portant intérêts	13	63'000'000	113'000'000
<b>TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</b>		<b>193'000'000</b>	<b>243'000'000</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	14	140'000'000	140'000'000
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>140'000'000</b>	<b>140'000'000</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>389'197'390</b>	<b>399'454'543</b>

## V. TABLEAU DES FLUX DE FONDS AU 31.12.2015

	2015	2014
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0	0
Amortissements	12'769'130	13'210'079
Amortissements des frais de financement sur emprunts	343'800	344'000
<b>Cash-Flow opérationnel</b>	<b>13'112'930</b>	<b>13'554'079</b>
Variation créances pour livraisons et prestations de services	-1'780	-483'195
Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs	104'291	179'257
Variation des dettes résultant d'achat et de prestations de services	1'218'094	-749'417
Variation autres dettes à court terme	-150'569	-40'836
Variation compte de régularisation de passifs	-3'324'679	6'705'165
<b>Flux de fonds provenant de l'exploitation</b>	<b>10'958'287</b>	<b>19'165'053</b>
Variation des immobilisations corporelles		
Investissements	-5'814'257	-6'003'135
Désinvestissements	0	0
<b>Flux de fonds utilisé pour des investissements</b>	<b>-5'814'257</b>	<b>-6'003'135</b>
Paiement du dividende	0	0
Remboursement d'emprunts	-8'000'000	-9'000'000
<b>Flux de fonds utilisé pour du financement</b>	<b>-8'000'000</b>	<b>-9'000'000</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITES</b>	<b>-2'855'970</b>	<b>4'161'918</b>
<i>Etat initial des liquidités</i>	<i>4'670'804</i>	<i>508'886</i>
<i>Solde final des liquidités</i>	<i>1'814'834</i>	<i>4'670'804</i>

## VI. VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31.12.2015

		Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exer- cice	Total des capitaux propres
		CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au	01.01.2014	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2013	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		0	0	0	0
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>140'000'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>140'000'000</b>
Capitaux propres au	01.01.2015	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2014	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		0	0	0	0
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>140'000'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>140'000'000</b>

# VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

## Principes de présentation des états financiers

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisse relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Suite à l'application des nouvelles dispositions légales, la présentation des états financiers 2014 a été adaptée à des fins de comparaison sans influence sur le résultat.

## Principes d'évaluation

### Actif circulant

#### Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

#### Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

### Actif immobilisé

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction aucun amortissement n'est effectué.

## VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

retenues d'accumulation, galeries d'amenée	80 ans
installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
terrains (concedés)	en cas de perte de valeur
Bâtiments	50 - 80 ans
installations de mesure, véhicules	5 -10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement ré-estimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

### Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

### Fonds étrangers

#### Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

#### Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

### Opérations hors bilan

#### Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.



## VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

### Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 14 sont considérées comme des actionnaires.

### Notes :

#### 1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire selon le règlement contractuel en vigueur.

#### 2. Autres produits d'exploitation

	2015 CHF	2014 CHF
Propres prestations activées	271'249	237'415
Produits immeubles	50'153	42'461
Autres produits d'exploitation	324'324	3'877'542
<b>Total</b>	<b>645'726</b>	<b>4'157'418</b>

En 2014, les autres produits d'exploitation avaient enregistré une indemnisation unique et exceptionnelle des CFF pour des pertes de production pour les années 2012 et 2013.

#### 3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2015 CHF	2014 CHF
Impôt spécial hydraulique	2'710'704	1'997'400
Redevances hydrauliques	1'783'645	1'314'282
Redevances diverses	46'641	89'130
Energie gratuite	674'698	605'713
Restitutions aux usines existantes (RE)	104'000	135'000
Excédents provisions exercices antérieurs	-599'303	0
<b>Total</b>	<b>4'720'385</b>	<b>4'141'525</b>

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au canton (60%) et les rede-

## VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

vances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles.

Pour la France, les redevances diverses se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

Les restitutions aux usines existantes correspondent à la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Emosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement. Cette obligation s'est éteinte en octobre 2015.

### 4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

	2015 CHF	2014 CHF
Impôt sur le capital	441'020	439'570
Impôt foncier	894'510	916'510
Autres taxes foncières	915'283	1'130'966
Autres impôts	6'563	20'377
<b>Total</b>	<b>2'257'376</b>	<b>2'507'423</b>

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les bien-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

### 5. Honoraires versés à l'organe de révision

	2015 CHF	2014 CHF
Prestations en matière de révision	29'500	21'000
<b>Total</b>	<b>29'500</b>	<b>21'000</b>

## VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

### 6. Charges financières

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur emprunt par obligation	2'925'000	2'925'000
Intérêts sur emprunts tiers	1'840'000	1'840'000
Intérêts s/emprunts sociétés liées	1'482'975	1'995'000
Amortissement frais de financement	343'800	344'000
Frais d'emprunts, commissions et divers	67'589	155'037
<b>Total</b>	<b>6'659'364</b>	<b>7'259'037</b>

### 7. Impôt sur le bénéfice

En 2013, le canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2009 à 2011 différant des déclarations fiscales établies et basées sur sa propre méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite. Une réclamation contre ces taxations a été déposée.

Par conséquent, les bordereaux de reprises fiscales reçus pour les années 2009 à 2011 n'ont été ni comptabilisés ni payés et les provisions d'impôts existantes n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de CHF 6'600'000.- dans les comptes.

De plus, le risque fiscal pour les exercices 2012 à 2015, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les bordereaux litigieux, est estimé à CHF 4'100'000.-. Le risque total, non reconnu dans les états financiers, s'établit à CHF 10'700'000.-.

### 8. Créances sur ventes et prestations

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Tiers	269'331	404'162
Actionnaires	3'649'786	3'546'581
Sociétés liées	33'406	0
<b>Total</b>	<b>3'952'523</b>	<b>3'950'743</b>

# VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

## 9. Actif immobilisé

		Installations en exploitation	Installations en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outillage, véhicules, mobilier et projets	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Coûts de construction au	31.12.2013	785'731'214	9'559'885	12'429'948	1'727'400	809'448'447
Transferts		-545'136	0	0	545'136	0
Investissements		0	6'003'134	0	0	6'003'134
Sorties		-328'613	0	-54	0	-328'667
Reports		7'338'423	-7'402'632	43'354	20'855	0
<b>Coûts de construction au</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>792'195'888</b>	<b>8'160'387</b>	<b>12'473'248</b>	<b>2'293'391</b>	<b>815'122'914</b>
Amortissements cumulés au	31.12.2013	403'601'410	0	7'361'163	1'470'215	412'432'788
Transferts		-268'480	0	0	268'480	0
Amortissements		12'889'006	0	206'138	114'935	13'210'079
Sorties		-328'613	0	-54	0	-328'667
<b>Amortissements cumulés au</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>415'893'322</b>	<b>0</b>	<b>7'567'247</b>	<b>1'853'630</b>	<b>425'314'199</b>
Valeur au bilan au	31.12.2013	382'129'804	9'559'885	5'068'785	257'185	397'015'659
<b>Valeur au bilan au</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>376'302'566</b>	<b>8'160'387.33</b>	<b>4'906'001</b>	<b>439'761</b>	<b>389'808'715</b>
Coûts de construction au	31.12.2014	792'195'888	8'160'387	12'473'248	2'293'391	815'122'914
Investissements		0	5'814'257	0	0	5'814'257
<b>Coûts de construction au</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>792'195'888</b>	<b>13'974'644</b>	<b>12'473'248</b>	<b>2'293'391</b>	<b>820'937'171</b>
Amortissements cumulés au	31.12.2014	415'893'322	0	7'567'247	1'853'630	425'314'199
Amortissements		12'466'246	0	209'694	93'191	12'769'130
<b>Amortissements cumulés au</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>428'359'568</b>	<b>0</b>	<b>7'776'941</b>	<b>1'946'821</b>	<b>438'083'329</b>
Valeur au bilan au	31.12.2014	376'302'566	8'160'387	4'906'001	439'761	389'808'715
<b>Valeur au bilan au</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>363'836'320</b>	<b>13'974'644</b>	<b>4'696'307</b>	<b>346'570</b>	<b>382'853'842</b>

## 10. Dettes sur achats et prestations

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Tiers	381'637	21'504
Parties liées à la société	857'961	0
	<b>1'239'598</b>	<b>21'504</b>

## 11. Comptes de régularisation de passif

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Tiers	7'938'168	9'327'763
Actionnaires	3'131'045	4'976'051
Impôts	223'008	313'085
Intérêts courus tiers	1'218'625	1'218'625
<b>Total</b>	<b>12'510'846</b>	<b>15'835'524</b>

## VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

### 12. Emprunt obligataire

Tiers	Durée	Échéance	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
2.250%	2005-2017	26.10.2017	130'000'000	130'000'000
			<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
Dont :				
• échéance < 1 à 5 ans >			130'000'000	130'000'000
• échéance > 5 ans			0	0

### 13. Dettes financières à long terme

Tiers	Durée	Échéance	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
2.875%	1) 2006-2016	01.11.2016	0	42'000'000
2.530%	2006-2021	15.03.2021	25'000'000	25'000'000
<b>Total</b>			<b>25'000'000</b>	<b>67'000'000</b>
Alpiq Holding SA				
3.750%	2) 2010-2016	31.12.2016	38'000'000	46'000'000
			<b>38'000'000</b>	<b>46'000'000</b>
Dont :				
• échéance <1 à 5 ans >			38'000'000	88'000'000
• échéance > 5 ans			25'000'000	25'000'000

1) L'emprunt de 2.875% échu au 01.11.2016 a été reclassé dans les dettes financières à court terme.

2) L'emprunt auprès d'Alpiq Holding SA étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré, par conséquent, non reclassé dans les dettes financières à court terme.

### 14. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.--. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.-- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :

	31.12.2015	31.12.2014
Alpiq AG, Olten	50.00%	50.00%
EDF SA, Paris	50.00%	50.00%
	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

## VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

### 15. Engagements conditionnels

Hormis le passif éventuel décrit au point 7 "Impôt sur le bénéfice" de l'annexe aux comptes, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

### 16. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

### 17. Événement postérieur à la clôture

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2015 aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

M. Wider

Martigny, le 1<sup>er</sup> avril 2016

A l'Assemblée générale de

**Electricité d'Emosson SA, Martigny**

Bâle, le 1er avril 2016

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de fonds, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 11 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

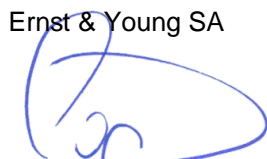
## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre-Alain Coquoz  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan  
Expert-réviseur agréé